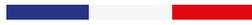



PARIS 2024
PRIX D'EXCELLENCE
CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 30 JANVIER 2024

37 PRODUCTEURS FRANÇAIS

RECOMPENSÉS POUR L'EXCELLENCE
ET LA RÉGULARITÉ DE LEUR SAVOIR-FAIRE

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, le Président du CENECA, Jean-Luc Poulain et le Commissaire Général du Concours Général Agricole, Olivier Alleman, ont présidé ce jour la cérémonie du Prix d'Excellence. Cette année, ce sont 37 lauréats, qui ont été retenus pour leurs distinctions consécutives au cours des trois dernières éditions du Concours Général Agricole, et qui se voient décerner le prestigieux Prix d'Excellence 2024.

Le Prix d'Excellence, symbole de reconnaissance suprême, est attribué aux producteurs qui se sont distingués lors des trois éditions consécutives du Concours Général Agricole. Il récompense le travail, l'engagement et les valeurs démontrés dans chacune des catégories représentées. Cette distinction témoigne du savoir-faire et de la qualité exceptionnelle des produits du terroir français.

Le processus de sélection du Prix d'Excellence repose sur une évaluation minutieuse qui prend en compte les médailles remportées au cours des trois dernières éditions du Concours Général Agricole. Chaque médaille est pondérée en fonction de sa couleur, attribuant 5 points aux Médailles d'Or, 3 points aux Médailles d'Argent et 1 point aux Médailles de Bronze. La note totale est ensuite calculée en divisant le nombre total de points par le nombre d'échantillons présentés par le producteur au cours des trois derniers concours.

Le Prix d'Excellence est donc décerné au producteur ayant obtenu le meilleur quotient.

À la différence des médailles, qui récompensent la qualité d'un produit pour une année donnée, le Prix d'Excellence atteste de la maîtrise exceptionnelle des savoir-faire d'un producteur, garantissant une régularité exemplaire dans l'excellence de sa production. De la Guyane à la Corse, en passant par le Sud-Ouest et les Hauts-de-France, le Prix d'Excellence 2024 met à l'honneur 37 professionnels.

LA NOUVEAUTÉ 2024 ?

Les producteurs ont la possibilité d'apposer le logo du Prix d'Excellence sur leurs produits primés conjointement à la médaille du Concours Général Agricole.

LES LAURÉATS DU PRIX D'EXCELLENCE 2024

• CATÉGORIES PRODUITS ET VINS PAR RÉGIONS •

Hauts-de-France

- ▶ BERNARD ET ERIC FIGUET (02) - *Vins Champagne*

Nouvelle-Aquitaine

- ▶ LA DISTILLERIE MERLET ET FILS (17) - *Apéritif*
- ▶ MOULIN DE LA VEYSSIÈRE (24) - *Huile de noix*
- ▶ ARRIVÉ JEAN-GUY ET BRUNO SAS (17) - *Mistelles*
- ▶ LA FERME DE GAGNET (47) - *Mistelles*
- ▶ CABANNES JOËL ET BENOIT (40)
Rillettes et magrets séchés
- ▶ BARRE GENTILLOT (33) - *Vins Bordeaux*

Bretagne

- ▶ ETS COURCOUX (22) - *Cidre et poirés*
- ▶ LE GUEN CHAUMARD (22) - *Produits de l'Aquaculture (Huîtres)*
- ▶ AÏTA (29) - *Beurres, crème desserts lactés*

Île-de-France

- ▶ LA FABRIQUE DE CONFITURES (94) - *Confitures et Crèmes*

Grand Est

- ▶ NICOLLET GÉRARD ET FILS (68) - *Vins Alsace*
- ▶ DOMAINE RÉGINA (54) - *Vins Lorraine*

Occitanie

- ▶ DOMAINE DU GRAND COMTE BAYLAC MICHEL (32)
Eaux de vie
- ▶ LA DROSERA GOURMANDE (12) - *Foie Gras*
- ▶ LE MOULIN D'UZÈS - HUILERIE RICHARD (30)
Produits Oléicoles
- ▶ LA GOURMANDE FOIE GRAS JACQUIN (46) - *Volailles*
- ▶ SABLEDOC (30) - *Vins Languedoc-Roussillon*
- ▶ SCEA P NOUVEL (81) - *Vins Sud-Ouest*
- ▶ LES VIGNERONS DU HAUT QUERCY
LES COTEAUX DE GLANES (46) - Vins Sud-Ouest

Auvergne-Rhône-Alpes

- ▶ SALAISONS DU VELAY (43) - *Charcuteries (salaisons sèches)*
- ▶ BERGERIE DES 2 SAVOIE (73) - *Fromages frais et fondus, yaourts, laits fermentés et desserts lactés*
- ▶ FROMAGERIE BOUCHET (74) - *Laitiers Affineurs*
- ▶ STÉPHANE MASSON (73) - *Fromages*
- ▶ CAVES CAROD (26) - *Vins Vallée-du-Rhône*
- ▶ LA CAVE DU PRIEURÉ (73) - *Vins Savoie-Bugey*

Bourgogne-Franche-Comté

- ▶ TRICHARD JEAN-FRANÇOIS (71) - *Vins Beaujolais*
- ▶ DOMAINE VIROT (71) - *Vins Bourgogne*
- ▶ DOMAINE FRÉDÉRIC LAMBERT (39) - *Vins Jura-Franche-Comté*

Centre-Val de Loire

- ▶ LA MICROBRASSERIE DE CHANDRES (28) - *Bières*
- ▶ CHARCUTERIE SÉBASTIEN DUBOURG (37)
Charcuteries (cuites et à cuire)

Pays de La Loire

- ▶ LE GALICHET (85) - *Jus de fruits*
- ▶ PETARD BAZILE (44) - *Vins Val-de-Loire et Centre*

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ▶ LES RUCHERS DES MAURES (83) - *Miels, hydromels et chouchens*
- ▶ DOMAINE DE L'ALLAMANDE (83)
Vins Provence-Alpes-Côte d'Azur

Corse

- ▶ DOMAINE FIUMICICOLI - SCEA TERRA CORSA (20)
Vins Corse

Guyane

- ▶ RHUMS SAINT MAURICE (97) - *Rhums et Punchs*

LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE, UNE RÉFÉRENCE

Le Concours Général Agricole a pour mission d'encourager et de soutenir les producteurs et éleveurs français, de contribuer à la formation des futurs professionnels du secteur et de promouvoir auprès des consommateurs, une alimentation de qualité issue de l'agriculture et de l'élevage français.

CONTACTS PRESSE

Agence ØConnection

Anne-Marie Boyault / Julia Philippe Brutin
Victoire Chatel / Maëlle Driencourt
cga@oconnection.fr